



Conférence des États Parties à la Convention des Nations Unies contre la corruption

Distr. limitée
16 novembre 2012
Français
Original: anglais

Groupe d'examen de l'application

Reprise de la troisième session

Vienne, 14-16 novembre 2012

Projet de rapport

Additif

V. Questions financières et budgétaires

1. Pour l'examen du point 4 de l'ordre du jour relatif aux questions financières et budgétaires, des informations ont été données au Groupe sur les dépenses effectivement encourues à ce jour les trois premières années du Mécanisme et sur les ressources disponibles pour l'exercice biennal 2012-2013, à la fois au titre du budget ordinaire et des contributions volontaires, faisant référence au document CAC/COSP/IRG/2012/10.

2. Le Secrétaire a rappelé la résolution 3/1 de la Conférence des États parties, qui indique que le Mécanisme nécessite un budget qui lui garantisse un fonctionnement efficace, continu et impartial. Il a en outre rappelé la résolution 64/237 de l'Assemblée générale, qui prie le Secrétaire général de veiller à ce que le Mécanisme d'examen de l'application de la Convention bénéficie de ressources suffisantes.

3. Le Secrétaire a ensuite fourni des informations détaillées sur les dépenses encourues au titre du budget ordinaire pour 2010-2011, ainsi que sur les dépenses provisoires engagées au titre du budget ordinaire pour 2012-2013. Il a noté en particulier que le nombre de pages de documentation officielle par année pour le Groupe d'examen de l'application (100) tel qu'approuvé dans le budget ordinaire avait déjà été dépassé pour 2012-2013, et que le Secrétariat examinait avec le Service de la gestion des conférences de l'ONU si les crédits supplémentaires pouvaient être couverts par les ressources existantes du budget ordinaire, ou si des contributions extrabudgétaires devaient être fournies.

4. Le Secrétariat a ensuite fourni des informations détaillées sur les dépenses provisoires engagées pour les trois premières années du Mécanisme, comparant les coûts actuels avec les prévisions, et soulignant que l'on s'attendait à ce que des dépenses supplémentaires soient encourues les première, deuxième et troisième



années. Il a aussi indiqué que, comme le recommandait la résolution 4/1 de la Conférence des États parties, 2 nouveaux postes (1 poste P3 et 1 poste d'agent des services généraux) avaient été créés pour analyser des besoins d'assistance technique identifiés grâce au Mécanisme d'examen et concevoir des stratégies en vue de la mise en œuvre coordonnée des activités, projets et programmes d'assistance technique. Comme la Conférence n'a pas recommandé que ces dépenses soient financées au titre du budget ordinaire en 2012-2013, des ressources extrabudgétaires avaient été utilisées pour financer ces postes.

5. Le Secrétaire a en outre signalé au Groupe que l'opération de passation de marché avait été lancée pour s'assurer les services d'agences de traduction pour la traduction des documents de travail du Mécanisme d'examen. Des nouveaux contrats avaient été conclus pour plusieurs combinaisons linguistiques, ce qui risquait d'entraîner une hausse des dépenses générales de traduction pour les documents de travail du Groupe d'examen de l'application. La qualité devrait cependant être meilleure et les délais de traduction réduits. Les chiffres effectifs seraient communiqués à la prochaine session du Groupe. Pour les autres combinaisons linguistiques, la traduction continuerait d'être externalisée par l'intermédiaire des bureaux extérieurs de l'ONUDC, suivant la pratique établie les trois premières années du Mécanisme. Le Service de la gestion des conférences de l'ONUV proposait d'apporter une aide pour le traitement de la documentation de travail, et leur charge de travail exacte dépendrait du nombre de documents externalisés dans le cadre des nouveaux contrats. Les chiffres effectifs seraient communiqués à la prochaine session du Groupe.

6. Le Secrétaire a rappelé qu'à sa quatrième session, la Conférence des États parties n'avait pas recommandé de financer les crédits supplémentaires nécessaires en 2012-2013 (2 nouveaux postes pour l'analyse des besoins d'assistance technique et 460 pages supplémentaires de documentation officielle pour les sessions du Groupe d'examen de l'application) au titre du budget ordinaire. Elle a toutefois prié le Secrétariat d'examiner plus avant le solde négatif identifié pour déterminer si ce solde négatif pouvait être compensé par une optimisation des coûts ou des contributions volontaires, et d'en tenir compte lors de la présentation du budget ordinaire pour l'exercice biennal 2014-2015.

7. Le Secrétaire s'est ensuite félicité des contributions volontaires versées par les États pour financer le Mécanisme pendant les trois premières années de sa mise en place. Il a souligné une nouvelle fois qu'il n'était pas garanti qu'un montant de contributions volontaires suffisant resterait disponible pour couvrir durablement les besoins du Mécanisme. Comme l'ont montré les efforts déployés jusqu'à présent pour mobiliser des fonds pour le Mécanisme, les contributions volontaires sont imprévisibles, et si un montant minimum de fonds n'est pas garanti, le bon fonctionnement du Mécanisme ne peut pas être garanti.

8. Une représentante du Service de la gestion des ressources financières de l'ONUV a ensuite présenté des informations détaillées sur le processus actuel aboutissant à l'établissement du budget ordinaire de l'ONU pour l'exercice biennal 2014-2015, et a exposé deux scénarios, selon que les nouveaux crédits nécessaires en 2012-2013 (2 nouveaux postes pour l'analyse des besoins d'assistance technique et 460 pages supplémentaires de documentation officielle pour les sessions du Groupe d'examen de l'application) sont inclus dans les

montants prévus au titre du budget ordinaire 2014-2015, ou financés par les contributions volontaires.

9. Des orateurs se sont déclarés satisfaits par le travail accompli par le secrétariat et de la clarté du document dont ils étaient saisis, demandant toutefois qu'à l'avenir, les informations budgétaires soient communiquées dans les six langues officielles avant la réunion, dans la mesure du possible.

10. Des orateurs ont estimé que les deux nouveaux postes chargés de l'analyse des besoins d'assistance technique devraient continuer d'être financés au titre des contributions extrabudgétaires, en particulier étant donné qu'un solde excédentaire avait été mentionné à la fin de la troisième année dans le document présenté au Groupe. Qui plus est, à leur avis, l'assistance technique devait être considérée dans un contexte plus large que le Mécanisme d'examen, et ne devrait donc pas être liée aux ressources allouées au Mécanisme d'examen au titre du budget ordinaire. D'autres orateurs ont indiqué que, conformément à la résolution 1/1, les crédits nécessaires au bon fonctionnement du Mécanisme d'examen, notamment au financement des postes et des frais généraux de fonctionnement, ainsi que les frais de fonctionnement du Groupe (y compris la documentation officielle), devaient être financés par le budget ordinaire.

11. Le Secrétariat a indiqué que l'établissement des rapports thématiques et des additifs régionaux sur l'analyse des besoins d'assistance faisait partie intégrante du Mécanisme d'examen, conformément aux termes de référence du Mécanisme d'examen. Aussi, la nécessité de deux nouveaux postes avait été portée à l'attention du Groupe et inscrite au budget ordinaire qui serait présenté pour l'exercice biennal 2014-2015. Il a également indiqué que le nombre de pages supplémentaires pour la traduction de la documentation officielle du Groupe était nécessaire pour couvrir le nombre croissant de résumés analytiques, de rapports thématiques, d'additifs régionaux et autres documents de base. Il a en outre précisé que le solde excédentaire mentionné à la fin de la troisième année se fondait sur les prévisions, et non sur les dépenses réelles, et qu'il ne pouvait par conséquent pas être considéré comme définitif tant que toutes les dépenses encourues pendant les trois premières années n'étaient pas couvertes.

12. Un orateur a demandé des éclaircissements sur la résolution 1/1, qui précise que les frais de communication et de traduction depuis et vers la langue ou les langues de travail du Mécanisme retenues pour les différents examens devraient être financés au titre du budget ordinaire. Le Secrétariat a expliqué qu'il n'avait pas été possible d'inscrire ces crédits au budget ordinaire comme initialement prévu, en raison de la difficulté de planifier à l'avance les différentes combinaisons linguistiques et de l'impossibilité, pour les services de traduction de l'ONUV, d'absorber une charge de travail si importante. En fait, l'externalisation de la traduction de la documentation de travail par l'intermédiaire des bureaux extérieurs de l'ONUDC s'est également avérée plus économique.

13. L'examen des questions budgétaires se poursuivra à la prochaine session du Groupe d'examen de l'application en mai 2013 et à la cinquième session de la Conférence des États parties à la Convention des Nations Unies contre la corruption en novembre 2013.

VI. Autres questions

14. Des orateurs ont évoqué la séance d'information à l'intention des organisations non gouvernementales qui s'est tenue en marge de la troisième session du Groupe. Un certain nombre d'orateurs se sont félicités de son organisation et de sa structure et ont estimé qu'elle était une étape utile dans la mise en œuvre de la résolution 4/6.

15. Le Groupe a donné des indications au Secrétariat sur l'organisation de la prochaine séance d'information, qui se tiendrait en marge de sa quatrième session en mai 2013. Les invitations adressées aux organisations non gouvernementales concernées précisait les attentes et les contributions à faire. Une copie de la résolution 4/6 devait être jointe à l'invitation, pour en garantir sa mise en œuvre intégrale. Au début de la séance d'information, le Secrétariat devait rappeler aux participants de respecter les termes de la résolution 4/6. La séance devait être structurée de manière à permettre aux participants d'organisations non gouvernementales d'apporter leurs contributions dès le début. Le calendrier a été examiné au regard du programme de travail du Groupe, notamment en vue de lui présenter un résumé de la séance d'information à la même session, comme le prévoit la résolution 4/6, et compte tenu de la pratique utile de tenir des réunions trilatérales pour les examens de pays.

16. Certains orateurs ont recommandé que des mesures soient prises pour encourager la participation d'organisations plus diverses et veiller à inviter les organisations pertinentes. Pour garantir une large participation des organisations non gouvernementales pertinentes aux futures séances d'information qui se tiendront après la cinquième session de la Conférence, le Groupe a prié le Secrétariat de consulter les points de contact des États parties examinés et les missions permanentes afin d'inviter une plus grande diversité d'organisations non gouvernementales à la cinquième session de la Conférence des États parties. Une délégation a demandé que la documentation de la séance d'information ne comporte pas de rapports parallèles.

VII. Ordre du jour de la quatrième session du Groupe d'examen de l'application

17. [...]

VIII. Adoption du rapport

18. Le 16 novembre 2012, le Groupe d'examen de l'application a adopté le rapport sur les travaux de la reprise de sa troisième session (CAC/COSP/IRG/2012/L.1/Add.4 à 7).